



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

www.assidmer.net

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENEZIA – JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

Sur la convocation de son Président, le Professeur Giuseppe Cataldi, l'Association internationale du droit de la mer a tenu ce jour, au siège de l'Istituto di Studi Militari Marittimi, Arsenale di Venezia, Venezia, Italie, son Assemblée générale ordinaire électorale.

Le Président Giuseppe Cataldi a ouvert l'Assemblée générale ordinaire, à 17h25, en souhaitant la bienvenue aux membres. Il a ensuite remercié le Professeur Fabrizio Marrella et son équipe pour l'organisation du V^{ème} Colloque ordinaire lequel sert de support à la présente Assemblée générale, conformément à la tradition de l'Association. Après un bref historique, le Président s'est livré à un rappel des plus récentes activités de l'Association internationale du droit de la mer, notamment le colloque international de Perpignan, qui s'est tenu le mois dernier sous le patronage de l'Association et dont les Actes devraient être publiés aux Cahiers. Il a ensuite rapidement introduit le projet de Prix Daniel Vignes destiné à honorer la mémoire de notre Président fondateur et honoraire.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a ensuite été soumis à approbation et a été adopté à l'unanimité.

Le Président a alors passé la parole au Secrétaire général et le Professeur Nathalie Ros a présenté le rapport d'activités, lequel a retracé l'activité du Secrétariat général et de l'Association depuis décembre 2012, d'un point de vue institutionnel et fonctionnel, administratif et scientifique, s'agissant notamment des colloques et ouvrages parrainés par l'Association.

En l'absence du Trésorier, Madame Gemma Andreone, le Président a lu son rapport financier ; la situation financière est équilibrée, avec un solde de

3339,41 euros, et si plus de cotisations ont été payées en 2013 qu'auparavant, les paiements ne sont pas toujours réguliers ce qui est susceptible d'obérer la capacité opérationnelle de l'Association.

Le Délégué à la Communication, le Docteur Andrea Caligiuri, a ensuite présenté son rapport ; il a rappelé les changements opérés, tels que la refonte du site Internet, en particulier avec la création des Dossiers auquel tous les membres sont invités à contribuer, et la présence de l'Association sur les réseaux sociaux. Il a également évoqué les possibles synergies avec un projet de recherche qu'il dirige et qui porte sur la mer Adriatique.

Le Président a rappelé que l'Association avait été endeuillée par le décès de l'un de ses membres honoraires, le Professeur Juan Antonio Carrillo Salcedo, et il a invité le Professeur Rafael Casado Raigón, ancien Président de l'Association et membre du Conseil, à évoquer la mémoire de son maître décédé le 19 janvier 2013.

La partie électorale de l'Assemblée générale s'est alors ouverte.

Avant de procéder à l'élection, le Président a fait le point de la situation : pour trois postes à pourvoir, les membres concernés (les Professeurs Laurent Lucchini, Francisco Orrrego Vicuña et Tullio Treves) n'ayant pas souhaité se représenter, trois candidatures ont été reçues dans les délais et sont recevables. Il s'agit par ordre alphabétique de celles des Professeurs Angela Del Vecchio, Mariko Kawano, et Ioannis Stribis. C'est à l'unanimité que les trois candidats ont été élus par l'Assemblée générale, ce dont le Président a chaleureusement remercié l'Assemblée.

Le Président Cataldi a ensuite proposé les Professeurs Djamchid Momtaz et Tullio Treves comme membres honoraires de l'Association, ce que l'Assemblée a accepté à l'unanimité.

Suite à l'élection et en lien avec la nouvelle composition du Conseil et du Bureau, le Président a tenu à informer l'Assemblée de la proposition appelée à être faite, lors de la réunion du Conseil qui suivra la présente Assemblée, d'élire le Professeur José Manuel Sobrino Heredia comme premier Vice-Président en remplacement du Professeur Laurent Lucchini.

Le Règlement du Prix Daniel Vignes a ensuite été présenté à l'Assemblée générale (en version française et anglaise) ; divers points ont été discutés, sachant que Prix a pour objet d'honorer la mémoire et l'oeuvre de Daniel Vignes, en récompensant un travail de recherche prenant la forme d'un article portant sur le droit de la mer. Trois modifications ont été apportées au projet, une purement formelle et les deux autres visant à supprimer l'obligation portant sur le caractère inédit de l'article ; c'est sous cette forme que le projet a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

S'agissant des prochains colloques et réunions scientifiques de l'Association, il a été rappelé que le VI^{ème} colloque ordinaire doit se tenir en 2016, et le Président a émis le souhait qu'il soit organisé dans un nouveau pays qui ne soit ni l'Espagne, ni la France, ni l'Italie. Il a également suggéré l'organisation de journées et colloques intermédiaires en invitant les membres à réfléchir à de nouveaux thèmes.

Au titre des questions diverses, le Professeur José Manuel Sobrino Heredia est revenu sur la question des finances de l'Association. Il a souligné qu'un moyen d'améliorer la situation serait d'envoyer systématiquement des appels à cotisation, comme cela se fait dans toutes les associations, et non pas de laisser aux membres le soin d'aller consulter le site Internet. Il a aussi insisté sur la nécessité de faire parvenir des justificatifs de paiement aux membres s'étant acquitté de leur cotisation annuelle afin de permettre un meilleur suivi des obligations financières. Après débat, l'idée d'un appel à cotisation a finalement été retenue, même si les modalités n'en ont pas été entièrement précisées.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association internationale du droit de la mer a été déclarée close par le Président Giuseppe Cataldi à 18h25.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Ros', written in a cursive style.

Professeur Nathalie Ros